Habilitation Électrique H0 – B0 – H0V / HF – BF

Inter / Intra Entreprise

OBJECTIFS

♦ Acquérir les connaissances et savoir-faire permettant de connaître les risques électriques

♦ Savoir se protéger des risques électriques

♦ Utiliser en sécurité les engins et les outils de terrassements dans la ZAP (zone d'approche prudente) des canalisations électriques enterrées sous-tension

initiale :
1 j - 7 h exécutant
1.5 j -10h30 encadrant
Recyclage :
1j – 7h

10

MAX

Accessibilités PSH

Un référent à votre écoute

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à effectuer des opérations simples travaillant dans les fouilles et terrassiers

Prérequis

Pas de prérequis

VALIDATION DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par le formateur, est transmis à l'entreprise à l'issue de la formation.
- Certificat de réalisation

TAUX DE RÉUSSITE

100%

CONTENU

Module 1 : Connaissances de bases

Grandeurs électriques
opérations
Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
Zones d'environnement et leurs limites
Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
Protection collective : mesures, équipements et signalisation
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main…) : risques et mise en œuvre
Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
Évaluation du risque électrique

Module 2 : Spécificités B0, H0, H0V Exécutant

Rôle et fonction des acteurs concernés par les travaux
Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

Module 3 : Spécificités B0, H0, H0V Chargé de chantier

Rôle et fonction des acteurs concernés par les travaux
Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)
Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
Zones de travail : mise en place de surveillance

Notions complémentaires : Spécificités BF-HF

Les différentes opérations d'ordre non électrique pour l'Exécutant et le Chargé de Chantier : nettoyer une canalisation souterraine ou ses accessoires, réaliser un ripage ou un soutènement, ouvrir un fourreau et mises en œuvre de moyens de protection des câbles et accessoires

Connaitre la procédure à appliquer lors d'un endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée
Connaitre les acteurs concernés par les travaux en fouilles dans les zones environnement des canalisations électriques isolées enterrées

Validation

Un contrôle des connaissances théorique et pratique est effectué en fin de stage

PÉDAGOGIE

- Pédagogie active alternant apports théoriques et exercices pratiques
- L'animation tourne autour des exemples concrets du stagiaire et de ses attentes
- Formation en présentiel – Langue : Français
- La formation est animée par un formateur ayant 3 ans minimum d'expérience terrain dans la discipline enseignée et est diplômé en pédagogie et/ou formé par nos soins
- Un support de formation sera remis à chaque participant

Système d'évaluation

Evaluation finale en fin de formation sous forme de quizz, mise en situation ou étude de cas.

DATES DES SESSIONS

- INTER : Consulter notre planning sur notre site internet : www.capformation.org
- INTRA : A confirmer après votre accord

PRIX

- Session en INTER : 250 € HT / participant – repas non compris soit 300 € TTC / participant
- Session en INTRA : Tarif groupe : Remis que sur devis et après étude de la demande

Un recyclage des compétences et connaissances est conseillé tous les 3 ans

CAP Formation Conseil / Espace Colibris / 85 Rue Conrad Kilian / 07500 GUILHERAND-GRANGES
04 58 17 45 00 / contact@capformation.org / www.capformation.org
SIRET n° 833 678 253 00026 / Code APE : 8559A
Déclaration d'activité déclarée sous le n° 84070105807 auprès du préfet de la région Auvergne Rhône Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

MAJ
13/03/2026